Votre programme d’aide aux employés et à la famille (PAEF) est un service confidentiel de soutien pouvant vous aider à entreprendre une démarche pour effectuer un changement.

Investissement et retraite : les options de revenu de retraite

Le fait de placer tous les mois quelques centaines de dollars dans un compte d’épargne, un CPG ou des obligations d’épargne du Canada représentent déjà un bon départ – mais vous n’obtiendrez probablement pas les résultats financiers que vous procurerait un placement en vue de la retraite. Pour profiter pleinement de votre retraite, vous devez la planifier – et plus vous commencerez tôt, mieux ce sera.



Comprendre les investissements

Le placement en vue de la retraite exige un investissement qui vous assure à la fois une croissance du capital et un revenu acceptable. Naturellement, la croissance et le revenu sont plus incertains que les taux d'intérêt payés sur les comptes d’épargne. Cette incertitude, cependant, ne devrait pas vous décourager. Malgré les avis partagés en matière d’investissement, il existe un consensus sur quelques points importants :

- Plus vous commencerez tôt vos investissements de retraite, moins le montant que vous devrez prélever de votre paie pour réaliser le même revenu de retraite sera élevé.
- N’attendez pas simplement de voir ce que l’avenir vous réserve. Renseignez-vous sur les placements, la planification financière et la planification de retraite. En plus de prendre des décisions éclairées, il est probable que vous vous sentirez plus en contrôle et en sécurité simplement parce que vous vous serez impliqué dans la planification de votre avenir.
- Analysez et comprenez votre style financier personnel. Apprenez à connaître votre tolérance au risque – le confort que vous éprouvez à l’égard de la variabilité et au risque qu’impliquent les placements, compte tenu de votre âge et du temps qu’il vous reste avant d’atteindre l’âge de la retraite.
- En tenant compte de votre style personnel et de votre tolérance au risque, optez pour une combinaison d’actions, de revenus fixes et d’investissements financiers qui convient à vos objectifs et à votre goût du risque. Et tenez-vous-en à cette forme d’investissement.
- Prélevez sur chacune de vos paies un montant fixe qui vous permettra d’acheter des obligations d’épargne ou des actions lorsque le marché est à la baisse.

Choisir les options de retraite vous convenant le mieux

Avant de prendre votre retraite, vous devriez planifier ce que vous voulez faire de votre REER.

© 2026 Morneau Shepell ltée. Votre programme ne comprend pas nécessairement tous les services décrits dans ce site. Veuillez consulter la documentation de votre programme pour plus d’information. Pour une assistance immédiate, composez le 1 844 880 9137.

D’abord, il serait bon de conserver votre REER aussi longtemps que possible. Ainsi, vos économies produiront des revenus dont l’impôt sera reporté aussi longtemps que l’autorise la loi. Le moment venu de liquider votre REER, vous pouvez l’encaisser ou le convertir en rente ou en Fonds enregistré d’épargne-retraite (FERR).

- **Les rentes** assurent un revenu mensuel garanti qui ne demande aucun effort particulier. Il existe des rentes viagères, qui continuent des versements aussi longtemps que vous vivez, et des rentes certaines, qui effectuent des versements pour une période donnée. Un contrat de rente signé est irrévocable.

- **Les FERR** sont plus souples, permettant de mieux gérer ses économies. Avec des placements judicieux, un FERR peut vous rapporter un meilleur rendement qu’une rente. Les placements admissibles sont les mêmes qu’avec un REER. Vous devez faire chaque année un retrait minimum selon votre âge.

Une stratégie consiste à acheter une rente qui suffira à payer les dépenses courantes. Les autres économies provenant du REER peuvent être investies à profit dans des FERR. La meilleure façon d’utiliser les économies de son REER dépend de la situation, des besoins et des objectifs de chacun. C’est pourquoi il vous faudra du temps, une bonne planification et de bons conseils pour trouver la solution idéale dans votre cas.

Les options qui s’offrent à vous lorsque votre situation change

Si vous quittez votre employeur, que ce soit pour changer d’emploi, démarrer votre propre entreprise ou toute autre raison, vous devrez prendre des décisions financières importantes.

Les régimes de retraite. Si vous êtes membre d’un régime de retraite d’employeur, vous pourriez laisser les fonds dans le régime et recevoir une prestation de retraite différée. Une autre option consiste à transférer les fonds de retraite accumulés dans un REER immobilisé, aussi appelé compte de retraite avec immobilisation des fonds (CRIF).

Vous aurez besoin des conseils d’un professionnel pour déterminer l’option la plus avantageuse pour vous.

Placez votre allocation de retraite à l’abri de l’impôt. Une allocation de retraite peut être versée à titre d’indemnité de départ, en reconnaissance de nombreuses années de service ou en rémunération de congés de maladie accumulés ou encore représenter un règlement à la suite d’un congédiement injustifié. Vous pourrez la transférer ou en transférer une partie dans un REER.

Remplacez votre assurance collective. Vous avez normalement 31 jours après votre départ pour transformer votre assurance-vie collective en une assurance individuelle sans devoir fournir un certificat médical.

Si vous êtes en bonne santé et non-fumeur, souscrire une nouvelle assurance individuelle vous coûtera moins cher que de transformer votre régime collectif. Vous pourrez également souscrire une assurance invalidité individuelle si vous n’en avez pas.

Par ailleurs, si votre conjoint travaille, vous pourriez tirer parti d’une couverture par l’intermédiaire de son régime collectif.

Des stratégies efficaces en matière de REER

LA SAISON des REER vient de prendre fin. Mais les investisseurs avisés commencent déjà à verser leurs cotisations pour l’an prochain, ce qui leur procure les avantages suivants :

Un capital de retraite plus élevé. Plus tôt vous cotisez, plus vous pourrez tirer parti du report d'impôt sur l'accumulation d'intérêts composés. En versant 5 000 $ au début de chaque année pendant 35 ans à un taux de rendement annuel moyen de 8 pour cent, vous obtiendrez un capital de 930 511 $. En cotisant à la fin de l'année, vous obtiendrez 861 584 $, soit près de 70 000 $ de moins!

Le plafond annuel de cotisation. Il est plus facile de verser un peu chaque mois que des milliers en fin d'année. Un plan d'épargne régulier vous aidera à verser chaque année une cotisation maximum.

Votre revenu disponible sera plus élevé. En cotisant régulièrement, vous pourriez réduire l'impôt que vous payez au cours de l'année au lieu d'attendre un remboursement après avoir soumis votre déclaration de revenus. Demandez à l'Agence du revenu du Canada d'autoriser votre employeur à retenir moins d'impôt sur votre chèque de paie.

Vous pourriez trouver très difficile de vous y retrouver dans toutes ces options de revenu de retraite. Heureusement, vous pouvez obtenir de l'aide. Pour vous renseigner davantage sur les options décrites dans cet article, consultez un conseiller financier. Il sera en mesure d'élaborer avec vous un plan d'investissement dont vous pourrez jouir à la retraite.